

Monsieur le bourgmestre,

Messieurs les échevins,

Comme vous le savez, la ville doit régulièrement faire face à des demandes de mise à disposition de salles de sport par des organisations et établissements divers. Bien que nos salles de sport sont bien remplies par les associations sportives locales et les activités péri- & parascolaires, il arrive de temps à temps qu'une plage horaire non intéressante pour les associations reste disponible dans une école p.ex.

Au lieu de la laisser inoccupée toute une saison, nous proposons de l'attribuer via décision du collège des bourgmestre et échevins sur base d'un avis du service des sports, tout en veillant bien évidemment qu'elle soit occupée par une organisation eschoise sérieuse.

Ainsi, des plages ont été attribuées dans le passé à l'Université du Luxembourg, au CNFPC et pour la saison 21/22 à une école de danse de renommée. Cette mise à disposition se fait moyennant une taxe de 40€/par séance d'entraînement (cf. délibérations du conseil communal du 16 octobre 2015 et du 1^{er} décembre 2017).

La mise à disposition des infrastructures sportives aux associations sportives locales restera bien entendu gratuite.

Pour des raisons administratives et afin d'éviter de solliciter le conseil communal à chaque demande, nous vous proposons de soumettre au vote du prochain conseil communal le vote d'une

Taxe de mise à disposition d'une salle d'entraînement : 40 € / séance d'entraînement *

*Cette taxe n'est pas applicable aux associations sportives eschoises.

Veillez agréer, Monsieur le bourgmestre, Messieurs les échevins, l'expression de mes meilleures salutations.



Norma ZAMBON,

Chef de Service